



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 059-215906082-20230706-DCM2023_7_4-DE

S'LO

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 06/07/2023 – 20h00

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

30/06/2023

Date d'affichage en ligne

11/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

Étaient présents (13) : MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, MME Brigitte DECAUX, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Christel GRATTEPANACHE, M. Louis LEBRIEZ, MME Nathalie LODATO (présente à 20h12), MME Catherine WITASSE

Avait donné pouvoir (2) :

M. Philippe PIERART donne pouvoir à M. Daniel BOUTELIER

MME Marie GUILLAUMON donne pouvoir à M. Benoit CARION

Étaient excusés (2) : MME Marie GUILLAUMON, M. Philippe PIERART

Absents (0) :

Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. Louis LEBRIEZ est nommé Secrétaire de Séance

Numéro interne de l'acte : DCM 2023/7/4

Thème : finances / Tarifs communaux

OBJET : AUTORISATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FRUITS ET LEGUMES PARKING DU LONNY RUE BASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été destinataire d'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public par le locataire des terrains communaux rue A. Bracq dont l'organisation est plus connue sous la dénomination « AMAP ».

M. Kevin BAERT souhaite s'installer sur le parking rue Basse (partie gravillonnaire, proche de la voirie départementale pour plus de visibilité), les mardis de 16h00 à 18h30 de mai à février.

Aussi, nous vous proposons de mettre en place un droit de place pour l'occupation du domaine public. En effet, cette vente au déballage doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune. Le Maire fixe, tant dans l'intérêt de la sécurité, du bon ordre et de la circulation, que de celui du domaine public et de son affectation, les conditions auxquelles il entend subordonner l'exercice d'une telle activité.

Par conséquent, nous allons demander à l'occupant une demande de permission de voirie pour le parking rue Basse et une déclaration préalable de ventes au déballage.

Il s'agit maintenant de fixer un montant pour l'occupation du domaine public.

Proposition vous est faite :

- Pour un montant forfaitaire annuel de 50 €
- Pour un usage occasionnel limité à 1 fois par mois un forfait de 10 €.

D'un point de vue comptable, ces sommes seront enregistrées au compte 70321 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique.

Le Conseil approuve à l'unanimité le montant forfaitaire annuel pour cette installation de l'AMAP parking rue Basse.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Vendegies sur Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance
M. Louis LEBRIEZ

Le Maire,
Jean FAURE

